

10 décembre 2020. Intervention de Ronan Dantec lors de l'examen de la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion.

Madame la présidente/ Monsieur le président

Monsieur le ministre,

Madame la rapporteure,

Mes chers collègues,

«Memestra, ar brezhoneg zo eur yezh flour». Cette phrase m'accompagne depuis des décennies, c'était l'exclamation de l'agricultrice finistérienne chez qui j'effectuais un stage étudiant, il y a quelques décennies. « Memestra, ar brezhoneg zo eur yezh flour », cette phrase parle simplement de la beauté d'une langue, du lien étroit qui lie pour la vie le locuteur à sa langue maternelle. « Eur yezh flour », une belle langue, même si la traduction française est un peu réductrice, « flour » disant aussi la douceur de cette langue. « Eur yezh flour », j'ai déjà utilisé cette citation

ici-même, il y a quelques années, mais elle est probablement plus adaptée aujourd'hui car nous parlons ce matin de notre responsabilité commune à la préservation de ce grand patrimoine, qui marque nos imaginaires et nos territoires, des différentes langues de France.

Après bien des combats, la révision constitutionnelle de 2008 a inscrit les langues régionales au patrimoine de la France, mais l'article 75-1 de la Constitution nécessite encore quelques précisions, et une inscription des langues de nos territoires dans le code du patrimoine. Ce à quoi répond le texte de notre collègue député Paul Molac, adopté à l'Assemblée nationale et que le groupe Ecologiste -Solidarité et Territoires est heureux de reprendre dans sa niche parlementaire.

Mais vous le savez bien, monsieur le ministre l'avenir d'une langue passe toujours par l'école. Certes nous n'en sommes plus à cette époque terrible où celui qui était surpris à parler breton ou occitan, surpris à parler sa langue maternelle, se retrouvait puni, chargé de corvée jusqu'à ce qu'un autre camarade ne

faute. Les témoins de ce temps deviennent moins nombreux chez nous, mais celles et ceux qui ont connu, parfois un peu plus tard, ce système, en parlent toujours avec beaucoup d'émotions, et bien des colères. Ils sont souvent Africains car nous avons malheureusement exporté ce système, contre le wolof ou le fon, dans bien des pays du continent et il a perduré bien après les indépendances...

Il nous faudra un jour nous interroger sur notre responsabilité dans cet affaiblissement de la diversité du monde, très loin de nos croisades pour la diversité culturelle dont Jacques Chirac, par exemple, se faisait le héros.

Mais il peut y avoir des procédés plus insidieux pour réduire le nombre d'élèves suivant un enseignement facultatif... Il peut par exemple se tapir dans la réforme du baccalauréat, qui, dans l'académie de Toulouse s'est traduit par une baisse de 50% des effectifs des lycéens recevant un enseignement en occitan en terminale en seulement un an. 50 %, le chiffre est désastreux et nécessite, monsieur le ministre, non des grandes déclarations la

main sur le cœur, sur l'importance des langues régionales, mais bien des décisions concrètes pour redonner son attractivité initiale à cet enseignement.

Je ne cherche pas la polémique et il ne devrait pas y avoir de difficultés à reconnaître une erreur, la spécialité LLLCER ne correspond pas aux besoins, elle est bien trop dispensé, le système LVB et LVC a désorienté les élèves, il faut urgemment tout remettre à plat. Nous attendons toujours votre réponse et celle du Président de la République, après le courrier que nous lui avons déposé en juin dernier avec mes collègues Paul Molac et François Alfonsi, au nom du collectif pour que vivent nos langues.

Aussi il était impossible de ne pas revenir dans cette proposition de loi sur les enjeux d'enseignement écartés du texte lors de la discussion à l'Assemblée nationale. Deux amendements répondent à ces enjeux majeurs de contractualisation avec les régions, et de versement du forfait scolaire. Sur ce point, l'engagement pris par le premier ministre, Edouard Philippe, lors

d'un déplacement en Bretagne, s'était traduit par un amendement de notre ancienne collègue Maryvonne Blondin, qui semblait faire consensus lors de l'examen de la loi pour l'école de la confiance. Mais la modification de la rédaction du texte en commission mixte paritaire en a profondément modifié la compréhension, ce qui entraîne, rien que pour la Bretagne, entre 140 et 160 contentieux entre communes demandant l'intervention du préfet. Ce n'est pas raisonnable, et sauf à vouloir inutilement encombrer les services de l'Etat, nous espérons que vous donnerez monsieur le ministre, un avis favorable à cet amendement, qui va simplifier bien des situations. Et j'avoue, monsieur le ministre, et c'est la deuxième fois que nous échangeons sur ce point dans cet hémicycle, que je reste abasourdi par votre réticence, votre aversion, à votre hostilité déclarée, vous choisirez le terme que vous préférez, à l'enseignement immersif, à partir d'un argument absurde et éculé, démenti par toutes les enquêtes pédagogiques, d'un risque pour l'enseignement immersif qui offre le principal espoir de maintenir toutes ces langues de France comme langues

vivantes de notre République. Bloquer son développement dans la multiplication des retards de contractualisation, comme à Saint-Herblain, ou autres tracasseries administratives est de fait contraire à notre Constitution, et je m'inquiète encore de vos propos. Nous avons ce matin, monsieur le ministre, l'occasion de passer un message de soutien fort à tous ceux qui se mobilisent pour ce patrimoine précieux, ce patrimoine commun. J'espère donc votre soutien au message et aux avancées que le Sénat, en tout cas nous le souhaitons, s'apprête à adopter collectivement.